

Appel à projets ICC

Du 6 février au 11 mars 2024

Pluridisciplinaire

L'Appel à projets ICC s'inscrit dans le cadre de la stratégie de soutien et de relance à l'export des industries culturelles et créatives françaises du gouvernement et du renforcement de la stratégie d'accompagnement des ICC de l'Institut français.

Ce dispositif est ouvert aux porteurs de projets suivants :

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du réseau culturel français à l'international : services culturels des ambassades, Instituts français, Alliances françaises, ...

Quelles sont les disciplines concernées ?

Arts visuels, architecture, cinéma et séries, création audiovisuelle, création numérique, design, jeu vidéo, livre et édition, métiers d'art, mode, musique, spectacle vivant.

Pour quels types de projets ?

Conformément au cadre stratégique de l'Institut français, l'appel à projet doit permettre l'accompagnement de projets qui s'inscrivent dans les typologies d'actions suivantes :

CREATION ET INCUBATION

Action favorisant l'immersion et l'insertion d'entreprises ou de créateurs français dans un écosystème international (au sein d'un incubateur local ou dans le cadre d'un programme d'accompagnement dédié).

EXPERTISE ET CONSEIL

- Action de formation ou de professionnalisation d'acteurs locaux par des professionnels français ;
- Action de formation de professionnels ou de créateurs français sur le marché local ou de coaching ou d'accompagnement par des experts locaux.

MISE EN RESEAU

- Organisation de rendez-vous qualifiés (B2B) entre professionnels français et étrangers ;
- Organisation de colloques, tables rondes ou autre format favorisant les échanges entre professionnels français et étrangers.

DIFFUSION

- Diffusion d'œuvres françaises en direction de professionnels étrangers (avant-première pour acheteurs potentiels, showcase professionnel, etc.).

Une action de diffusion à destination du grand public pourra être soutenue, seulement si elle s'inscrit dans le cadre plus global d'un programme structurant à destination de professionnels.

PROMOTION

- Action de mise en valeur de la création et de la production française en direction des professionnels locaux.

ACCES AUX MARCHES

- Soutien à la présence de professionnels français sur des marchés ou événements internationaux prescripteurs ;
- Production et mise à disposition de ressources et d'outils pour les professionnels français en vue de leur exportation à l'international.

Sont éligibles :

- Les projets structurants initiés par les postes visant à l'accompagnement des filières culturelles françaises à l'international ;
- Les projets construits avec l'entourage professionnel français et les acteurs professionnels de la filière sur le territoire d'accueil (programmateurs, labels, distributeurs, éditeurs, plateformes...);
- Les projets qui associent des acteurs de pays voisins, dans l'objectif de renforcer une coopération régionale, sont encouragés. Dans ce cas, la demande sera portée par un pays pour l'ensemble de la zone (sous réserve d'un accord avec les agents comptables concernés)
- Les projets associant des partenaires européens (homologues européens, cluster EUNIC) sont encouragés.

Il est important que :

- le projet soit construit avec des partenaires locaux et ait, autant que possible, une dimension régionale ;
- le projet garantisse une rémunération (honoraires/cachets/droits d'auteur) pour les artistes impliqués.

Ces différents aspects du projet seront à présenter et détailler dans le dossier de candidature, au même titre que la place de ce projet dans la stratégie ICC du poste.

Les projets se limitant à des actions de diffusion artistique ne sont pas éligibles.

Enjeux transversaux :

- Le réseau culturel est encouragé à développer une approche éco-responsable de son activité, en particulier : efforts de réduction de l'impact environnemental (mutualisation des déplacements, alimentation, choix de solutions techniques moins carbonées...), attention portée au cycle de vie des matériaux (acquisition de matériel, fournitures, conception de décors). Les postes sont incités à rendre compte de cette approche lors du dépôt de candidature.
- Par ailleurs, dans le cadre de la diplomatie féministe de la France, l'Institut français et le réseau culturel français à l'étranger sont appelés à poursuivre un objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, dans le choix de leurs projets et leur organisation. Les Postes voudront bien préciser leur politique en faveur du développement de la culture de l'égalité femmes-hommes (formation, actions de sensibilisation à l'égalité et à la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, projets prenant en compte les enjeux de l'égalité femmes-hommes et valoriser une approche paritaire, choix des intervenants, politique envers les prestataires et tout autre élément pertinent).

L'argumentaire sur ces deux sujets est à renseigner directement dans le champ correspondant sur la plateforme Emundus, et sera pris en compte comme élément d'appréciation des projets par le jury lors des commissions.

Modalités de l'appel :

- L'aide de l'Institut français **ne peut représenter plus de 60% du coût total du projet**. Elle est versée directement au réseau culturel (IF, AF ou centres binationaux) qui met en œuvre le projet.
- L'aide demandée doit être comprise entre **15 000€ et 60 000€**. Afin de faciliter l'analyse des budgets, il est recommandé de **cibler au plus juste** le montant demandé à l'Institut français.
- **Six** projets au maximum peuvent être déposés par un poste. Bien que plusieurs projets puissent être retenus pour un même poste, **une priorisation préalable devra être effectuée par le/la COCAC dans le dossier de candidature**.
- Chaque projet devra faire l'objet d'un **dossier distinct**.

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- **Inscription dans la stratégie de soutien aux ICC françaises à l'international** : inscription des actions proposées dans les typologies définies par l'appel et dans le cadre des plans d'action ICC des postes ;
- **Construction du projet**
 - Pertinence du projet : cohérence avec le niveau de développement, qualité de l'entourage et des partenaires associés, qualité des actions proposées, suivi et évaluation ;
 - Faisabilité du projet : budget estimatif, engagement financier des partenaires professionnels en France et sur le territoire, engagement du poste (financier et/ou d'accompagnement) ;
 - Cohérence du projet : prise en compte du contexte local, impact du projet et durabilité, valorisation des ICC françaises sur le territoire ;
 - Éco-responsabilité : démarche prenant en compte les enjeux environnementaux, pour la production et/ou la circulation des œuvres et des artistes.

Clôture de l'appel : 11 mars 2024
Commission de sélection : mi-avril 2024

Les dossiers seront examinés par une commission composée des experts sectoriels de l'Institut français et de la DGM (DDI/CM), qui attribueront une note pour chacun des critères.

Contact :

Architecture, urbanisme, paysage	Monica Lebrao Sendra	monica.lebraosendra@institutfrancais.com
Arts visuels	Adeline Blanchard	adeline.blanchard@institutfrancais.com
Cinéma et séries	Marion Thévenot	marion.thevenot@institutfrancais.com
Cinéma et séries	Lucie Guérin	lucie.guerin@institutfrancais.com
Cirque, rue, marionnettes	Vanessa Silvy	vanessa.silvy@institutfrancais.com
Création numérique	Hannah Bellicha	hannah.bellicha@institutfrancais.com
Création numérique	Hannah Loué	hannah.loue@institutfrancais.com
Danse	Catherine Faudry	catherine.faudry@institutfrancais.com
Design, métiers d'art, mode	Laure Choquer	laure.choquer@institutfrancais.com
Livre & édition	Valentine Gigaudaut	valentine.gigaudaut@institutfrancais.com
Musiques actuelles, jazz & innovation	Oscar Finjean	oscar.finjean@institutfrancais.com
Musique classique et contemporaine	Mathilde Bézard	mathilde.bezard@institutfrancais.com
Photographie / Image	Sophie Robnard	sophie.robnard@institutfrancais.com
Théâtre	Léa Marot	lea.marot@institutfrancais.com